



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Service de l'Environnement/Unité Police de l'Eau et Milieux
Aquatiques

Affaire suivie par : Franck STRUZYK

03.21.22.99.19

franck.struzyk@pas-de-calais.gouv.fr

Réf : \\ddm62-v1-file\SER\02-Communes\Tilloy les Mofflaines-62817\souterrain\CREPIN Thomas\Création\001-courrier
pédonnaire 2025 .odt

ARRAS, le 8 JAN. 2026

Monsieur,

Vous avez déposé, le 13 octobre 2025 un dossier de déclaration concernant la réalisation de deux sondages de recherche d'eau sur le territoire de la commune de TILLOY LES MOFFLAINES, en vue de créer un forage unique pour l'irrigation de vos cultures. Ce dossier a fait l'objet d'un récépissé de déclaration le 21 octobre 2025 (récépissé n° : AIOT 0100301446).

Je vous informe qu'à l'issue de l'instruction, votre dossier ne fait pas l'objet d'une opposition. En conséquence, vous êtes autorisé au titre de la loi sur l'Eau à démarrer votre opération.

Je tiens à vous rappeler que ce récépissé délivré au titre de la loi sur l'eau ne vous dispense pas de faire les déclarations ou d'obtenir les autorisations requises par d'autres réglementations.

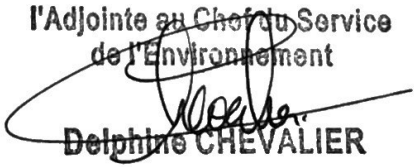
Des copies de ces éléments sont adressées dès à présent à la mairie de la commune de TILLOY LES MOFFLAINES où cette opération doit être réalisée, pour affichage pendant une durée minimale d'un mois, ainsi qu'à la Commission Locale de l'Eau (CLE) du SAGE SCARPE AMONT pour information.

A noter que ce récépissé ne vous autorise pas à procéder à la mise en œuvre de l'arrosage mais uniquement à effectuer le sondage (recherche d'eau). Le prélèvement devra faire l'objet d'un nouveau dossier au titre de la rubrique 1.1.2.0 « Prélèvements issus d'un forage », accompagné du compte rendu de fin de travaux et du numéro BSS affecté à votre installation par le BRGM (demande à réaliser auprès du BRGM Hauts-de-France - Site de Lille (direction régionale) - Arterparc Bâtiment A, 2 rue des Peupliers - 59810 LESQUIN - tél : 03.20.19.15.40).

Veuillez agréer, monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Directeur Départemental
des Territoires et de la Mer

*L'Adjointe au Chef du Service
de l'Environnement*


Delphine CHEVALIER

Copie pour information à la CA (MF)

M. Thomas CREPIN
64 avenue Charles de Gaulle
62217 TILLOY LES MOFFLAINES

100 avenue Winston Churchill
CS 10007 - 62022 Arras Cedex
03 21 22 99 99



www.pas-de-calais.gouv.fr



@prefetpasdecals



@prefet62